



PROJET
**Mise en valeur du grand site du
 Puy Mary**

TERRITOIRE DE PROJET
**ensemble volcanique et trois
 vallées**

PORTEUR DE PROJET
Syndicat mixte du Puy Mary

DEPARTEMENT
Cantal

REGION
Auvergne

REGION NATURELLE
Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES
**13 communes membres du
 Syndicat mixte du Puy Mary
 (Dienne, Lavigerie, Cheylade,
 Le Claux, Saint-Vincent-de-Sa-
 lers, Le Vaulmier, Le Falgoux,
 Lascelles, Saint-Cirgues-de-Jor-
 danne, Mandailles-Saint-Julien,
 Saint-Projet-de-Salers,
 Le Fau, Saint-Paul-de-Salers),
 PNR des Volcans d'Auvergne
 - Département du Cantal
 - Région Auvergne
 - DREAL Auvergne
 - Réseau des Grands Sites de
 France
 - DATAR (PER)
 - Ministère de l'Ecologie et du
 Développement durable
 - Maisons paysannes de France
 - Icomos-France
 - CAUE du Cantal**

MOTS CLES
**grand site
 volcanisme
 paysage emblématique**

CONTACT
**Bertrand GAUVRIT, directeur
 Syndicat mixte du Puy Mary
 1, rue de l'Olmet
 15 000 AURILLAC
 Tel. : 04 71 43 14 31
 Fax. : 04 71 63 91 87
 courriel : courrier@puymary.fr
 site : www.puymary.fr**

La politique paysagère durable d'un grand site

Dans un site-territoire, 13 communes des vallées convergentes s'organisent pour la mise en valeur du plus grand volcan d'Europe et de son emblématique pyramide centrale.



Le Grand Site du Puy Mary, dans le Cantal, est un véritable site-territoire. Si le site classé au titre de la loi de 1930 recouvre 10 000 hectares, le « grand site » couvre 36 000 hectares et implique 13 communes. La structure gestionnaire du site est un syndicat mixte qui a décidé de prendre en main le destin du territoire afin d'obtenir à terme le label « Grand site de France ».

Pour cela, il se charge d'apporter des réponses à la pression touristique et au développement économique tout en misant sur l'approche paysagère afin de respecter « l'esprit du lieu ».

Prise en compte des spécificités paysagères

Un site de moyenne montagne menacé par la surfréquentation touristique

L'enjeu paysager, au plan à la fois visuel et emblématique, est capital pour l'ensemble de la région. Le plus grand volcan d'Europe (2 700 km²), est un massif de moyenne montagne, remodelé par les épisodes volcaniques et par les eaux et les glaces. En son centre, la pyramide du Puy Mary attire toutes les attentions, notamment par la convergence de quatre vallées et de plusieurs axes routiers.

Or le site était, encore récemment, très sollicité et abîmé par la sur-fréquentation touristique (500 000 visiteurs annuels de mai à octobre). Il convenait d'améliorer l'accès et l'accueil mais aussi de mobiliser les acteurs locaux et de sensibiliser les visiteurs à la géomorphologie et à la genèse du paysage volcanique, dans le but de protéger l'ensemble des atouts paysagers de la région.

Sous l'impulsion de l'équipe permanente du syndicat mixte, un programme de réhabilitation du Puy Mary et de renforcement de l'accueil et de l'initiation des touristes à la compréhension du site classé des Monts du Cantal (10 000 ha) a été réalisé dans le cadre d'une Opération Grand Site financée par le ministère de l'Écologie et les collectivités territoriales. L'obtention en 2006 du label « Pôle d'excellence rurale » (accompagné par ICOMOS-France et Maisons Paysannes de France) a permis de compléter et d'élargir le programme par l'implantation de nouveaux locaux d'accueil du public et d'interprétation, notamment à Mandailles et à Dienne, ainsi que des services pour les randonneurs.

C'est donc une véritable dynamique de développement local basée sur la préservation et la mise en valeur du paysage du volcan cantalien qui a été mise en place par les élus et animée avec compétence par l'équipe du syndicat mixte. Le volcan est ainsi à nouveau valorisé par une démarche qui a été conduite sur plusieurs années. Le syndicat mixte, les propriétaires privés des structures d'accueil, les professionnels du tourisme et des activités de pleine nature, mais également la population locale (débat publics) ont été les premiers acteurs du projet. Les publics, touristes et randonneurs, ont été les principaux bénéficiaires de cette sensibilisation et des services proposés.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Un projet concerté orienté vers l'amélioration des transports et de l'accueil

Plusieurs étapes ont été nécessaires : en premier lieu, une série d'études interdisciplinaires (volcanisme, paysages, développement local) a été menée. Les spécificités du territoire ont été largement soulignées et valorisées, notamment dans le cadre de l'étude paysagère de référence de M. Mazas (1999).

Puis, en 2000, une démarche « participative » a vu le jour où l'homme et les paysages ont été placés au centre des discussions et du futur projet de développement du territoire. Des groupes thématiques ont été constitués (150 organismes, associations...), complétés par des débats publics dans chacune des vallées, voire dans chaque commune parfois. Trois ans furent nécessaires pour construire un projet partagé, construire de nouvelles démarches et habitudes de travail, notamment de gouvernance. L'objectif était aussi d'inscrire l'action de tous (collectivités, associations, professionnels, population locale...) comme indispensable au projet global et à l'avenir de ce massif.

La première étape du projet fut l'organisation de l'accueil et des déplacements sur le massif, avec l'inscription paysagère de toutes les démarches engagées. Ce fut notamment le lancement du « schéma de cohérence paysagère des aménagements routiers » réalisé sur toutes les routes d'accès par M. Chazelle (2003). La restauration du site du Puy Mary a ainsi été engagée avec la poursuite des aménagements du sentier d'ascension, la construction en plein cœur du site classé d'une Maison de Site (local d'accueil et d'exposition, bâtiment HQE® ouvert en 2007) et la réflexion sur la mise en place d'un transport découverte.



Échelles de territoires et sensibilisation des acteurs locaux

Coordonner démarches collectives et appui à l'initiative privée

Cette phase a été suivie de l'étude pour la réalisation d'équipements d'accueil et de sensibilisation des publics dans les vallées, avec la promotion des produits locaux et une muséographie (en cours d'installation) sur les richesses du massif (Volcanisme, la nature et l'agriculture au fil des saisons...). Là aussi, le patrimoine paysager et architectural local a été privilégié dans la concrétisation de ces actions. Enfin, diverses opérations d'aide et d'accompagnement des particuliers ont été engagées pour créer ou aménager des structures de restauration, d'hébergement et d'activités indispensables au développement économique durable du massif.

La structuration du dispositif général repose sur le schéma suivant :

- un porteur de projet, garant de l'esprit global (le Syndicat Mixte du Puy Mary) qui intervient sur ses 13 communes avec une équipe permanente et des renforts saisonniers ;
- des partenaires techniques et financiers : le conseil général du Cantal et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (membres du Syndicat), le conseil régional d'Auvergne, le ministère en charge de l'environnement (Grand Site), le Réseau des Grands Sites de France, la DREAL Auvergne, la DATAR (PER), ICOMOS-France, Maisons Paysannes de France, le CAUE du Cantal ;
- des professionnels et populations locales acteurs principaux de l'avenir du territoire...

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Concilier accueil touristique et développement durable

En 2010, fort des premières réalisations, le projet Grand Site se confirme et renforce ses actions. Les travaux de réhabilitation paysagère du col du Pas de Peyrol vont être engagés pour rendre au lieu toute sa théâtralité et ses logiques naturelles (restructuration des stationnements, création de cheminements piétons, cicatrization de zones érodées, etc.), avec l'aide continue des paysagistes-conseils de l'État (DDT, DREAL), du CAUE, du SDAP... Dans le même esprit, les cols périphériques font l'objet d'une stratégie de reconquête paysagère de sites surfréquentés et/ou fragiles, avec notamment le concours d'architecture et de paysage sur le col de Serre (bâtiment basse consommation en site classé). Les projets dans les vallées se poursuivent également avec les aménagements paysagers des abords des Maisons de Site, la création de nouveaux sentiers de randonnées et d'interprétation, l'appui aux porteurs de projets privés inscrits dans un développement durable du site et le lancement d'animations pédagogiques et culturelles autour des richesses du Grand Site du Puy Mary.



rédaction 2010
 Collectif des

**Etats généraux
 du paysage**

dans le cadre des actions du
 Réseau Rural Français